n°. 16.x Extrait des Registres du 16 fevr. 1780

M. Mercklein, mecanicien, de Lorraine a ~~présenté~~ amené

à l'acad. un matelot qui a eu le menton emporté

par un boulet de canon à l'affaire de Ste Lucie.

La guérison de cette blessure a laissé une brèche

par laquelle la salive s'écoule involontairement

M. mercklein non seulement a reussi a couvrir

cette difformité par un menton artificiel, mais

on ne peut trop louer ~~le genie avec lequel il~~ la machine ingenieuse que ~~[illegible]~~ il est

~~d'homme ce menton~~, par laquelle cet homme peut + avaler la

~~mis cet homme en etat de ne pas perdre une~~

plus gde perte de la salive qu'il perdoit sans cette

quantité ~~considerable de salive~~ salive, et

+ par le qui [illegible]

~~supposition~~ invention; et sa ~~[illegible]~~ est

~~recueillie~~ appuyée par une Eponge, ~~et une~~ sans une goutte ~~[illegible]~~ d'or, pressée

de temps qui ~~la~~ laisse passer la salive dans la base du menton artificiel

d'où elle en est evacuée sans peine ~~au moyen d'un~~ par la simple compression par

un bouton extérieur qui souleve une soupape + ~~intérieure qui y pose~~

~~cont~~ L'academie a jugé ~~qu'il y avoit~~ que cette invention meritoit

les plus gds eloges. à son auteur en foy de quoy j'ai délivré le present

extrait

ACADÉMIE NATIONALE DE MÉDECINE

ARC 59 n°43

cette machine a de plus l'avantage de pouvoir
etre placée ou deplacée avec une faculté singulière
au moyen de la double vis d'argent posée sur la
~~son~~ tete, enfin a des boutons pour recevoir les
extremités des membres qui fixent le mouton assujetti
~~l'animal~~ a jugé en outre , enfin par toutes ses qualités cette
invention doit et ~~certainement~~ accueillie dans les réunions
~~de l'académie~~